



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents du travail et maladies professionnelles

Question écrite n° 108206

Texte de la question

M. Philippe Cochet attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les préoccupations de la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône quant à la couverture du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles dans le régime social des indépendants. Il lui demande donc si une réforme du régime social des indépendants est envisageable afin de mieux couvrir des risques liés à l'activité professionnelle, qui sont tout aussi présents pour les citoyens dépendant du régime social des indépendants que pour ceux dépendant du régime général.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Cochet](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108206

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11222